



Moulins-Engilbert Petite Ville de Demain

Notre village fait partie des 18 communes nivernaises lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain ». Cette opération vient renforcer la démarche initiée par le Pays Nivernais Morvan des Villages du Futur et pourra s'appuyer sur le diagnostic déjà réalisé et amendé.

La convention officialisant cette labellisation a été signée à Moulins-Engilbert pour les quatre communes lauréates de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Concrètement, la labellisation Petite Ville de Demain permettra à notre commune de bénéficier de l'accompagnement de deux personnes ressources à temps partagé avec Chatillon En Bazois: un chargé de projet dédié à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et un Volontaire Territorial Administratif.

Ces deux agents viendront en appui des élus et de l'équipe administrative pour faciliter la recherche de financements des projets ainsi que pour la construction des dossiers.

Seule une faible part du coût salarial du VTA restera à charge de la commune. Cet accompagnement est programmé tout au long du mandat.

L'entrée de notre commune dans ce dispositif permet en outre de prétendre aux financements du Plan de relance, tels que l'aide à la rénovation du patrimoine classé ou l'aide aux projets numériques.



INFORMATIONS PRATIQUES

PERMANENCES DES ÉLUS

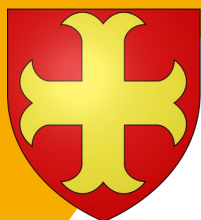
Chaque samedi matin de 10 heures à 12 heures, les adjoints sont présents en mairie sur rendez-vous.

Renseignement à l'accueil de la mairie 03.86.84.21.48

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi	Le matin de 8 h 30 à 12 h. L'après-midi de 14 h à 17 h 30.
Samedi	Le matin de 8 h 30 à 12 h.

mairie-moulins-engilbert@orange.fr



Budget 2021: maîtriser les dépenses tout en assurant l'entretien de notre patrimoine et le développement de notre commune.

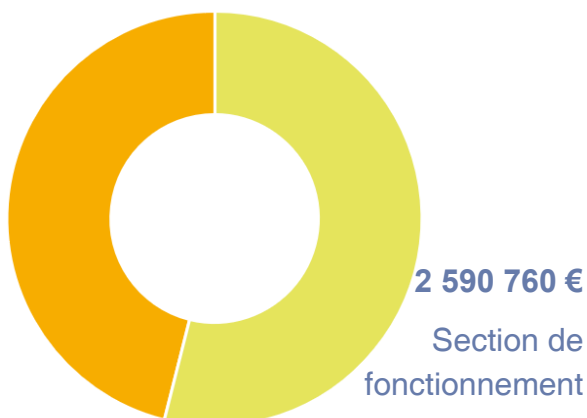
Le budget 2021 de la commune a été construit avec la volonté de maintien voire de réduction des dépenses de fonctionnement, nous permettant de finaliser les opérations d'investissement en cours, d'envisager la programmation d'études dans un premier temps puis la construction des plans de financement des opérations nécessaires à la vie communale dans un second.

Afin de limiter le recours à l'endettement, ces opérations d'investissement sont conditionnées à l'obtention d'un seuil minimum de subvention pour pouvoir être lancées. Plusieurs financements ont d'ores et déjà été sollicités.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

2 217 733 €

Section d'investissement



FONCTIONNEMENT: dépenses pour 100 €

20 €	Charges à caractère général
25 €	Charges de personnel
6 €	Subvention aux associations, indemnités aux élus, cotisations.
7 €	Impôts et taxes
1 €	Intérêts des emprunts
42 €	Autofinancements et investissements

LES PROJETS STRUCTURANTS 2021

116 600 €

Etudes

- > 40 000 €: bibliothèque
- > 20 000 €: vestiaires terrain de foot
- > 27 000 €: prieuré de Commagny
- > 9 600 €: vieux Château
- > 20 000 €: place Lafayette.

5372 €

Communication

- > Renouvellement du site internet de la commune.

345 000 €

Gestion patrimoniale

- > 3000 €: renouvellement de matériel
- > 100 000 €: travaux 3ème tranche du Bon laboureur
- > 100 000 €: travaux prieuré de Commagny
- > 50 000 €: Entretien des bâtiments et création de la maison des stagiaires
- > 92 000 €: entretien de la voirie communale.

182 309 €

Animation du territoire

- > 8 171 €: création verger
- > 50 000 €: toilette du champ de foire.
- > 36 500 €: cimetière
- > 60 000 €: ILM
- > 27 638 €: adressage

128 002 €

Sécurisation

- > 31 329 €: écoles
- > 92 460 €: parking du collège
- > 4 213 €: salle de musculation

Un nouveau mode de calcul de la fiscalité locale

La réforme de la fiscalité des communes avec la suppression de la taxe d'habitation entraîne la fusion des parts départementale et communale de la taxe foncière.

Concrètement sur votre taxe foncière, la part communale sera augmentée de la part départementale et la part départementale sera supprimée

Taxe foncière	2020	2021
Part communale	14,56%	38,84% (+1%)
Part départementale	23,90%	

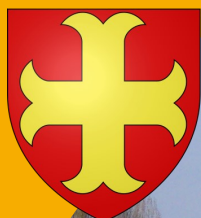
Le Bon Laboureur: réhabilitons le deuxième étage

En 2017, la municipalité de Moulins Engilbert a signé l'acte d'achat de l'hôtel restaurant du bon laboureur situé au centre de la ville et fermé depuis quelques années. Une réhabilitation a été décidée avec la remise en état du restaurant et la création de 6 meublés de tourisme dont l'un aura un accès pour personne à mobilité réduite. Le meublé de tourisme est une chambre d'hôtel comprenant un coin cuisine et une salle de bain. Les travaux ont démarré il y a maintenant plus d'un an après le montage des dossiers de financement. Le montant des travaux est de 1 544 346 euros HT repartis sur une première tranche pour la partie restaurant d'un montant de 683 206 euros HT et une deuxième tranche d'un montant de 861 140 euros correspondant aux meublés de tourisme.

Le tout étant subventionné par la DETR à hauteur de 923 991 euros HT et par la région pour 96 420 euros HT. L'ensemble comprendra donc une cuisine professionnelle, trois salles de restaurant de capacité différentes et la chambre pour personne à mobilité réduite ainsi qu'une terrasse d'été pour ce qui est du rez de chaussée, l'étage offrira 5 meublés de tourisme. Un projet de réhabilitation du deuxième étage est en cours avec l'objectif de créer trois appartements et un studio.

L'exploitation de l'hôtel et du restaurant sera confiée à un gérant qui reste à sélectionner. L'ouverture de l'établissement est prévu dans quelques mois, la partie des travaux du rez chaussée étant presque terminée.





Marché hebdomadaire

En dehors de la foire mensuelle, un petit marché hebdomadaire a lieu tous les mardis matin Place du Champ de Foire avec l'installation d'étals variés.

Les commerçants sont de plus en plus nombreux à solliciter l'autorisation de participer à ce rendez-vous qui est également un lieu de rencontres et d'échanges.

Vous trouverez régulièrement par exemple : fruits et légumes, plats cuisinés, viande, viennoiseries et pain , produits de l'aquaculture,... et vous pourrez également profiter de ce moment pour prendre un petit café sur place.

Pour mémoire , également sur le Champ de Foire, le Barak' Burger est présent tous les mercredis et Joy'Pizz propose ses pizzas le jeudi.

Bons d'achats de Noël

La situation sanitaire en fin d'année 2020 ne permettant pas de réunir nos aînés pour une manifestation conviviale, nous avons décidé d'offrir, à chaque personne de plus de 75 ans de notre commune, deux bons d'achat de dix euros à utiliser auprès des commerçants et artisans locaux qui vivaient, eux aussi, une période difficile depuis plusieurs mois.

524 bons ont ainsi été distribués dont 52 à des résidents de l'EHPAD.

474 ont été utilisés au profit de 14 commerces pour des achats de boucherie, boulangerie, cadeaux gourmands, coiffure, électricité, épicerie, fleurs, fromagerie, pharmacie et presse, pour un montant total de 4 736, 00€ qui, même modeste, a représenté un soutien à l'économie locale.



L'adressage: se préparer à l'arrivée de la Fibre et être rapidement localisé

Aujourd'hui, les maisons de la commune ne sont pas toutes numérotées, notamment sur les écarts du bourg. Certaines routes et lieux-dits peuvent avoir beaucoup de similitude avec d'autres au sein de la commune ou sur d'autres communes voisines avec le même code postal que le nôtre.

Ces ressemblances peuvent entraîner des

confusions, dommageables lorsqu'elles concernent des livraisons de colis ou de courriers, dangereuses si elles perturbent l'arrivée des secours.

En lien avec les services de la Poste, un groupe d'élus travaille actuellement à résoudre ces problèmes d'adressage.

Ce travail est essentiel pour se préparer à l'arrivée du très haut débit par la Fibre, prévue au deuxième semestre 2021.

Voirie 2021

Les travaux de réfection des voiries communales sont prévus entre le 2 juillet et le 23 Juillet. Au programme cette année:

- ⇒ Le chemin de la Villa.
- ⇒ Le chemin du Canou.
- ⇒ La route de la Fontaine à Commagny.
- ⇒ La route de la Grande Sauve.
- ⇒ La route de Vilaine.

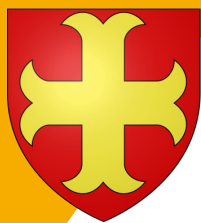
Les écoles une priorité

Nous avons eu à cœur de renouer un lien de confiance avec l'équipe éducative et nous portons une attention particulière à notre école qui regroupe les niveaux maternelle et élémentaire sous une même direction dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC)

Nous sommes attentifs aux besoins des élèves et de leurs enseignants pour que chacun puisse trouver les meilleures conditions de travail possibles dans un cadre agréable.

Des travaux d'aménagement, d'entretien et de rénovation sont ainsi régulièrement réalisés.

Les exigences liées à la crise sanitaire COVID ont pu être respectées grâce à l'investissement de tous (équipe éducative, personnel municipal et élus). Le service de restauration a nécessité de nombreuses et rapides adaptations en lien étroit avec le collège que nous remercions pour sa gestion efficace dans un contexte difficile pour tous.



Un circuit PETER MEYERS

Une quinzaine de sculptures monumentales de l'artiste Peter MEYERS seront exposées tout l'été dans les rues de la communes. Le circuit partira de la Mairie, passera par le Musée de l'élevage, la Place Louis Lepère, la rue du vieux Château, l'Eglise Saint Jean Baptiste, la place Lafayette, la route de Château Chinon, le quartier des Moulins, la place Boucaumont, le champ de foire, puis la rue des fossés.

Le circuit complet est disponible en mairie ou à l'office de tourisme. Bonne découverte !

MICROFOLIES au musée de l'élevage et du charolais

Cet été , vous pourrez découvrir plus de 1000 œuvres de 12 établissements culturels nationaux (Centre Pompidou, Château de Versailles, Le Louvre, Musée d'Orsay...), grâce au musée numérique Micro-Folie.

En partenariat avec la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et les bénévoles de l'association des amis du musée de l'élevage et du charolais, la commune proposera un accès libre et gratuit à ce dispositif. Installé à l'étage du musée, il sera accessible à tous sur rendez-vous. Renseignements pour les horaires d'ouvertures en Mairie ou directement au Musée de l'élevage et du Charolais.



La piscine et le camping prêts à accueillir le public

Pendant les deux mois d'été la piscine sera ouverte tous les jours de 10 heures à 19 heures, sauf météo maussade. Des cours de natation chaque matin avant l'ouverture sont proposés par le maître nageur, ainsi que des cours d'aquagym les lundis et jeudis de 19 heures à 20 heures.

Renseignements au 06.34.19.55.94

Le camping avenue Perricaudet est ouvert jusqu'au 15 septembre, une accueil est assuré matin et soir. Renseignements en mairie.



Fleurissement

Pour rendre notre environnement agréable et accueillant, employés municipaux et élus se sont mobilisés pour fleurir de nombreux lieux en ville et dans les écarts (parterres, cours, bacs, murs,...).

Une bonne dizaine de généreux donateurs ont permis, entre autres, la plantation de vivaces, tulipes, rosiers, jonquilles, pervenches, hortensias,...

Le printemps s'est ainsi paré de vives couleurs si agréables à l'œil. Que chacun des acteurs soit remercié pour son investissement ! L'été verra cet effort de fleurissement se poursuivre et une attention particulière sera portée aux plantes résistantes ne nécessitant pas d'arrosages trop fréquents.

De plus, dans le cadre d'un programme de sauvegarde des variétés fruitières anciennes subventionné à 70 % par la Région, 30 arbres, 30 arbustes à petits fruits et une haie mellifère seront plantés. Plusieurs sites sont actuellement à l'étude pour ces plantations.



TZCLD c'est quoi?

Moulins-Engilbert est engagée avec 9 autres communes proches dans le déploiement du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (Brinay, Châtillon En Bazois, Limanton, Maux, Saint Honoré Les Bains, Sermages, Tamnay, Vandenesse et Villapourçon).

A l'échelle du Pays Nivernais Morvan, quatre autres comités locaux (Clamecy, Lormes, Luzy et Varzy) seront candidats pour expérimenter ce dispositif innovant qui se fonde sur trois principes:

- **Personne n'est inemployable**, lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.
- **Ce n'est pas le travail qui manque**, un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque**, la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Concrètement, le dispositif TZCLD conduira à proposer des emplois en CDI à temps choisi, à toute personne privée durablement d'emploi, volontaire pour s'engager dans cette démarche. Pour cela un dossier de candidature est en cours de construction par les bénévoles de l'association accompagnés par le Pays Nivernais Morvan. Ces derniers rencontrent les personnes privées durablement d'emploi, recensent les besoins en activité du territoire non pourvus, au niveau des artisans, des particuliers ou des collectivités, et organisent la création de l'Entreprise à But d'Emploi.

Pour tout renseignement sur la démarche: tzcldmoulinsengilbert@gmail.com

CIMETIERE

La commission en charge du cimetière a rencontré différentes sociétés, à plusieurs reprises afin de connaître les prestations proposées et les coûts engendrés (état des lieux, relevés topographiques, saisie et intégration dans un logiciel informatique, recherche des familles...). Dorénavant, d'un seul "clic", le personnel administratif a accès à ces éléments sur son poste de travail, ce qui a d'ores et déjà permis de mettre en lumière des renouvellements de concessions.

En complément, une information par pictogrammes a été installée. Nous invitons les habitants à nous aider dans la recherche engagée afin de connaître les familles propriétaires de concessions.

Avis : Les personnes s'intéressant à un titre quelconque à cette tombe sont priées de se présenter à la mairie, bureau de l'état civil.

Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise.

Prière de s'adresser à la mairie.

Aujourd'hui, une nouvelle étape dans la restructuration est engagée avec la création d'un ossuaire afin de travailler concrètement sur la première tranche (reprise de concessions et exhumation) et l'agrandissement du columbarium.

Ordures ménagères: rappel des bonnes pratiques

La collecte des ordures ménagères est organisée chaque semaine les lundis ou jeudis en fonction du lieu de résidence sur la commune. La collecte se fait par alternance une semaine les sacs jaunes, une semaine les sacs roses. Le calendrier prévisionnel des collectes est disponible en mairie si vous ne l'avez pas récupéré lors de la distribution programmée en début d'année.

Que ce soit en porte à porte ou en apport en point de regroupement, les sacs doivent être déposés la veille de la collecte.

D'autre part, le dépôt en point de regroupement est réservé aux riverains et ne doit pas être utilisé par les habitants collectés en porte à porte.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Préporché:

Du 5 juillet au 4 septembre inclus, la déchetterie sera ouverte du lundi au samedi de 7 heures 30 à 12 heures 45.

Renseignements 03.86.30.60.38

